

Membres de la commission

Voici par la présentation de ce mémoire à titre personnel, le fruit de mes analyses concernant l'état de la situation au Québec touchant ce thème visé par la commission soit les accommodements raisonnables.

Accommodements raisonnables (définition)

Il n'existe pas de définition précise de ce thème en raison des divers éléments que celui-ci implique soit : culture, mœurs, système politique, habitudes de vies etc.....présents dans différentes civilisations, époques et pays. Sous forme d'inconsciences individuelles ou collectives, nous insérons différents accommodements et ce, tant au quotidien que dans nos activités de groupes. En faits, cette commission porte en elle une volonté plus ou moins mise en évidence dans ses objectifs de définir ce terme pour une collectivité toute québécoise.

Cette obligation de circonscrire l'objet de discussions de l'ensemble de la population invité a cette réflexion permettant ainsi de diriger les réflexions de toutes tailles tout en améliorant l'efficacité et la finalité des diverses opinions exprimées.

Pour ma part et afin de pousser plus avant ce débat, je défini « accommodement raisonnable » comme étant une substitution d'obligation d'une action prévue par une intervention autre mais jugée par le recevant et le donneur comme équitable et juste.

Secteurs d'application de ces accommodements

Si l'on en croit les échos des échanges que je perçois dans la population, les secteurs suivants viennent rapidement à l'esprit de celle-ci soit :

- La langue
- L'éducation
- La gestion des affaires rapprochées des individus
- La famille
- L'immigration des personnes et entreprises

Il n'y a ici aucun ordre de priorité qui se dégage de ces discussions, seul un lien se dégage soit celui de la relation directe entre les opinions de celui qui s'exprime et son expérience personnelle directe ou indirecte avec ces thèmes ou secteurs.

Pour ma part, je propose à la commission d'entendre les sous-thèmes suivants :

- Accommodements raisonnables et gestion du milieu de vie
- Gestion de l'État et de ses commettants

Accommodements raisonnables et gestion du milieu de vie

Je n'apprends rien à personne si je dis que nous vivons dans une période où les changements et la vitesse de ceux-ci sont de plus en plus réguliers et rapides. Ordinateurs, Internet, cellulaire, horaire de travail ne sont que quelques exemples de ce qui nous touche

tous et chacun d'entre nous. Il est donc tout à fait normal et humain de tenter de se réserver un minimum de stabilité par ces journées de 24 heures trop courtes.

De la même façon les institutions entrant quotidiennement dans nos activités ont mise en place différentes méthodes de gestion dont les rouages sont efficaces dans une stabilité de représentations qui les sous-tendent.

En clair, l'on peut affirmer sans doute que tout accommodement fait a cette petite échelle que l'on peut identifier aisément passe par une reconnaissance du demandeur comme faisant partie intégrante de ce petit milieu de vie et dont l'exception accordée n'a que peu d'impact dans les affaires quotidiennes de ce milieu.

Exemple de réactions locales

A cet égard, il est peut être surprenant pour certains qu'une petite municipalité n'ayant reçue aucune demande particulière préjugée inacceptable, prennent rapidement position et de façon très nette. Ce positionnement clair remettant en question l'adage de l'intelligentsia intellectuel du Québec et ses représentants voulant que les régions et ses populations n'aient pas toute l'ouverture d'esprit sur le monde extérieur et principalement le secteur de l'immigration.

Au-delà de la finalité de décision tranchée, cette volonté populaire de réagir démontre ici une préoccupation marquée pour ce thème. La présence de la population en général pour cette commission étant également un exemple de l'importance de ces débats pour les québécois.

Sans vouloir préjuger des intentions des intervenants déposants mémoires ou plaidoyers, il est assez évident que la majorité des personnes ou organisations apporterons avec eux leur indignation face aux institutions n'ayant pas pris a cœur leur intérêt afin de les sauvegarder de modifications jugées inacceptables a leur yeux. À ce titre le bien d'autrui sera souvent citer comme un objectif louable pour l'ensemble de la collectivité.

Dans les faits, l'École, le milieu de travail, les endroits communs de vie doivent à la fois représenter l'ensemble des citoyens qui la compose tout en ne créant aucune complexité pour sa majorité a valeurs communes identifiables sous peine de rejet de ses sous-groupes minoritaires par celle-ci.

Ainsi, si les impacts négatifs perçus de ces accommodements apportent avec eux une compréhension difficile des règlements spécifiques de régie de vies qui en découle et ce ; en plus des frais qui leurs sont reliés, peu de personnes auront le désir de soutenir ses demandes. Voilà donc les raisons de ce que l'on pourrait qualifier à plus petite échelle une remise en question des valeurs dites québécoises. A mon humble avis, les Québécois remarquent un décalage marqué entre leur position individuel et les lois et règlements touchant leur quotidien.

Jouant souvent les arbitres entre les affaires locales et le milieu de la justice, l'État Québécois se veut le représentant de l'opinion publique. Il semble ici que cette tâche n'est pas, à ce jour et sur ce thème, été correctement effectuée d'où la venue de cette commission. Voulant directement ou indirectement pallier aux manques de clareté par le biais de ses députés, cette commission devra donc éclaircir la Chambre de ces opinions reçues.

Suite à ces travaux, celle-ci ira ou non de ses recommandations qui devront être à leurs tours discutées en plénière sous assemblée. Bien que l'État québécois puisse agir comme phare de positionnement, une certaine marge de manœuvres doit être laissée aux communautés plus locales. La diversité présente dans chacune des communautés et régions appelle à une coloration locale et espace d'échanges interculturelles afin de laisser un espace de rencontre et ce ; à l'intérieur d'un État dont les spécificités propres lance également un message clair à la communauté dite mondiale.

Le flou artistique présent par un laisser-aller tant gouvernementale dans ses politiques extérieures ainsi que par la population n'ayant pas donné un message clair à ses commettants politiques tant municipal que provincial et national, la montée de ce que j'appellerai ici d'opinions de protection culturelle se trouvent entremêlés avec un sentiment d'identité Nationale dont les contours flous doivent être discuté pour éclaircissement et prise de position claire et ce ; dans le bien de tous ses concitoyens.

Nous sommes ici loin de l'augmentation ou la limitation de l'immigration au Québec. Nous sommes dans une redéfinition de l'identitaire Québécois. Car savoir ce que nous voulons et permettons pour aujourd'hui et demain passe par le qui sommes-nous ? Que voulons-nous pour l'avenir ? Et quel est le meilleur moyen d'y arriver ?

Conclusion

Une politique de reconnaissance de l'identité québécoise basée sur la culture, laïcité, valeurs sociales (démocratie, entraide, etc.) doit être déposé à l'Assemblée Nationale afin de baliser clairement le contexte dans lequel doivent évoluer les échanges des membres de cette société qui est la notre.

Cette approche doit cependant ne pas faire obstacle à tout type d'accommodements locaux propres à certaines communautés. Ces accommodements étant à la fois localisé et temporaires en ce sens où elles demeurent valide tant que ce milieu demeure disposé à offrir cette modification dans son fonctionnement sans briser l'ordre social en place. À ce titre, une forme de « veto temporaire » sous approbation de l'État Québécois pourra être obtenue après dépôt par le milieu local d'un consensus établi.

Signé : le 26 septembre 2007

Par : Denis Bélanger

Bachelier en Gestion du Changement (Université Laval)

